



Resiliation de bail par le proprietaire pout y habiter

Par nat

Bonjour,mon proprietaire m informe qu il resilie mon bail qui se termine le 1 11 2012;souhaitant rester dans mon quartier pour raison professionnelle et pour la scolarite de mes enfants,quel est le delai minimum pour annoncer mon depart?Dois je respecter un preavis?Si une occasion de me reloger se presente de facon tres rapide suis en droit de l accepter et d obliger mon ancien proprietaire a me laisser partir rapidement?Merci pour votre reponse et bonne continuation

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement